

Science du droit constitutionnel et sciences de la nature : une perspective historique

Proposition de programme pour une journée d'études à l'Université Toulouse 1 – Capitole (Institut Maurice Hauriou)

Dans le cadre des journées d'études décentralisées de l'AFDC 2015 - Les relations entre le droit constitutionnel et les autres sciences

L'Institut Maurice Hauriou (Université Toulouse 1 – Capitole) propose de contribuer aux journées décentralisées de l'AFDC 2015, dans le cadre de la thématique générale « Le droit constitutionnel et les autres sciences ». Il s'agirait plus précisément d'étudier le rapport entre le droit constitutionnel et les sciences de la nature, ceci sous un angle spécifiquement historique.

Le programme d'études de l'AFCD vise en effet explicitement l'ensemble des sciences, aussi bien les sciences sociales que les sciences « dures », et précise que dans le cas des sciences de la nature les liens avec le droit constitutionnel paraissent généralement moins bien aperçus.

La thématique des rapports entre la science du droit constitutionnel et les sciences de la nature se laisse elle-même décomposer en une série d'approches distinctes, au rang desquelles figure une perspective d'histoire des idées. C'est le point de vue que nous proposons d'adopter dans le cadre d'une journée d'études, celui de *la transposition dans la science du droit constitutionnel des divers paradigmes qui, à l'époque moderne, se sont imposés dans les sciences naturelles.*

L'hypothèse de recherche serait la suivante : la science moderne du droit constitutionnel s'est révélée depuis ses origines particulièrement perméable aux représentations de la nature qui dominaient dans les sciences naturelles. Suggérons de ce point de vue quelques thématiques générales qui pourraient offrir autant de points de départ pour des sujets d'intervention.

Première thématique : la *représentation mécaniste ou atomistique de la nature* qui, s'étant imposée avec Galilée, a été à la source du paradigme de l'État-machine en droit constitutionnel. Ce paradigme a été élaboré d'abord par Hobbes dans la visée d'une théorie du pouvoir souverain ; mais on peut y voir également le cadre nécessaire de la théorie de l'équilibre des pouvoirs formulée par Montesquieu, et reprise par les Fédéralistes lors de la fondation de la république américaine.

Seconde thématique : l'*évolutionnisme biologique* en ses différentes versions. On notera ainsi l'importance d'un évolutionnisme de type vitaliste dans la théorie institutionnaliste de l'État élaborée par Maurice Hauriou. Aux Etats-Unis en revanche, c'est l'évolutionnisme matérialiste de Darwin et de Spencer qui a fortement influé sur le droit constitutionnel au début du XXe siècle, par le biais des écrits de Woodrow Wilson ou par celui de juges à la Cour Suprême.

Troisième thématique : *l'épistémologie positiviste des sciences naturelles* qui s'est imposée en Allemagne et en Autriche dans la seconde moitié du XIXe siècle. On remarquera notamment que Hans Kelsen, dont l'influence dans la formation de la science française du droit constitutionnel a été si déterminante, s'est référé à l'épistémologie des sciences naturelles à double titre. En premier lieu, il lui est apparu que c'est dans le domaine de l'étude de la nature que s'était constitué le modèle d'une science systématique et rigoureuse, dégagée de toutes considérations métaphysiques et idéologiques : les sciences naturelles modernes constituaient de ce point de vue le modèle de scientificité en vue duquel devait être élaboré une véritable science du droit. En second lieu, la représentation de la nature contenue dans l'épistémologie positiviste, celle d'un ensemble de phénomènes reliés par le rapport de causalité, a permis à Kelsen d'élaborer par contraste une théorie pure du droit fondée sur le rapport d'imputation.

Ces trois thématiques sont suggérées à titre de structure possible pour l'organisation d'une journée d'études unique qui permettrait l'intervention de six ou sept chercheurs. Au vu du programme de manifestations déjà prévu par l'Institut Maurice Hauriou, il apparaît que cette journée d'étude pourrait être organisée dans le courant de l'automne 2015.

Tristan Pouthier – Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 – Capitole (IMH)